

INFORMATION AUX MUNICIPALITES DES COMMUNES MEMBRES

Activités scolaires collectives hors bâtiment scolaire (Camps, courses d'école, visites culturelles, voyages d'étude etc....)

Dans les colonnes de notre Tribune d'Echange du mois de juin, nous mentionnions que des réflexions étaient en cours avec l'Etat afin de minimiser l'impact financier pour les communes. Pour rappel, ces dernières, suite à un arrêt du TF de décembre 2017, vont devoir reprendre à leur charge les participations parentales qui ne peuvent plus être facturées sous réserve d'un montant de CHF 16.- par jour et par enfant. Dans son communiqué du 13 mai 2019, Mme Amarelle nous informait que l'Etat n'aiderait pas les communes à couvrir ces charges supplémentaires.

Où en sommes-nous ?

Début mai, un groupe de travail a été convoqué, dans lequel un représentant de l'AdCV a siégé. Dès nos premières séances, trois axes de travail ont été déterminés, soit :

- 1) discussions sur la valorisation de la dimension pédagogique des courses, camps, excursions et visites culturelles,
- 2) quelles prestations l'élève peut-il recevoir durant toute sa scolarité et pour finir
- 3) la recherche de pistes d'économies possibles.

Rapidement des discordances sont apparues, principalement sur le point 2. En effet, la discussion sur la mise en place d'un socle minimal du nombre d'activités scolaires collectives hors bâtiment scolaire (prestations) a suscité l'entière opposition des représentants communaux auxquels nous appartenons. Nous ne pouvons pas accepter d'être doublement pénalisés, d'une part financièrement et d'autre part, par une obligation d'organiser un nombre minimal de prestations sur toute la scolarité d'un élève. Pour finir, ce socle n'aura qu'un caractère informatif sous forme de recommandations. Il peut vous aider dans l'établissement du budget de l'année à venir et par conséquent de ce que vous allez offrir aux élèves de vos communes respectives.

Quelle suite ?

Les communes sont par conséquent libres d'organiser le nombre de prestations qu'elles souhaitent. Information importante : **elles peuvent tout de même facturer un montant maximum de CHF 16.- par jour/enfant aux parents** (décision du TF).

Nous avons proposé de poursuivre les discussions et travaux au sein du groupe de travail précité. Pour ce faire, nous établirons un plan de route. Un des éléments importants sera d'avoir une vue d'ensemble des prestations offertes dans tout le canton, la plus exhaustive possible, ce qui n'est pas le cas aujourd'hui. Afin de la produire, nous ferons une analyse des prestations qui auront été mises en place pour l'année scolaire à venir. Nous voulons aussi continuer de faire des démarches auprès des instances économiques de notre canton (tourisme, transports etc.) afin d'obtenir des aides financières sous forme de rabais ou gratuités éventuelles.

Nous sommes bien entendu à votre entière disposition en cas de question, idées ou autres remarques.

Mont-sur-Rolle, le 8 juillet 2019

Association de Communes Vaudoises
AdCV

Andreas Sutter
Délégué AdCV auprès du groupe de travail